

Numéro	DL210617-AE01	 Illkirch-Graffenstaden
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Fonction publique - Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.	
Objet	Fixation du tableau des effectifs au 1 ^{er} juillet 2021	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2021 à l'Illiade

L'an deux mil vingt et un le premier juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Illiade - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoints, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, FRIDLI Antoine, FROEHLI Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, BEAUJEUUX Rémy, Conseillers

Etaient excusés :

- Madame Elisabeth DREYFUS ayant donné procuration à Madame Sylvie SEIGNEUR
- Monsieur Ahmed KOUJIL ayant donné procuration à Madame Marie COMBET-ZILL
- Madame Stéphanie CLAUS ayant donné procuration à Madame Dominique MASSÉ-GRIESS
- Madame Catherine BONN-MEYER ayant donné procuration à Monsieur Lamjad SAIDANI
- Madame Davina DABYSING ayant donné procuration à Madame Lisa GALLER
- Madame Marie RINKEL ayant donné procuration à Monsieur Philippe HAAS
- Madame Séverine MAGDELAINE ayant donné procuration à Monsieur Claude FROEHLI
- Monsieur Arnaud DESCHAMPS ayant donné procuration à Madame Bénédicte LELEU
- Madame Barbara RIMLINGER ayant donné procuration à Madame Pascale GENDRAULT

Nombre de conseillers présents :	26
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	25 juin 2021
Date de publication délibération :	25 juin 2021
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	6 juillet 2021

V. PERSONNEL

1. FIXATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JUILLET 2021

A. Création de postes

1. Nominations suite à avancement de grade et promotion interne ou réussite concours

Afin de permettre les avancements de grade, les changements de filière et les nominations suite à réussite aux concours ou examens à intervenir au titre de l'année 2021, il est proposé de créer les postes suivants au tableau des effectifs.

Filière administrative

- 1 poste d'Adjoint administratif
- 6 postes d'Adjoint administratif principal 1^{ère} classe
- 2 postes de Rédacteur principal 1^{ère} classe
- 2 postes d'Attaché territorial

Filière technique

- 2 postes d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe
- 7 postes d'Agent de maîtrise
- 1 poste de Technicien principal 2^{ème} classe

Filière sociale

- 1 poste d'Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle
- 1 poste d'Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle
- 1 poste d'Educateur de jeunes enfants
- 1 poste d'Atsem principal 2^{ème} classe

Filière animation

- 3 postes d'Adjoint d'animation
- 1 poste d'Adjoint d'animation principal 1^{ère} classe

Filière police

- 1 poste de Chef de service police municipal principal 2^{ème} classe

2. Création de 2 postes de conducteurs de navette

Dans le cadre de la mise en service d'une navette électrique destinée à favoriser les déplacements de la population illkirchoise, il est proposé de créer deux postes de conducteur de navette électrique, à temps complet, relevant de la catégorie C, adjoint technique ou agent de maîtrise. Ces agents assureront le transport collectif gratuit de personnes dans un véhicule aménagé à cette fin et sur des parcours le plus souvent prédéterminés, le contrôle et l'entretien du véhicule, sa maintenance ainsi que l'accueil des passagers.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ces postes pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour une durée d'un an renouvelable.

La rémunération sera comprise entre les indices bruts 354 et 558 par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi d'adjoint technique ou entre les indices bruts 360 et 597 par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi d'agent de maîtrise.

3. Création de 2 postes de chargés de mission au sein du service animation de la ville

La délégation de service public confiée par convention par la Ville à la SPL L'Illiade en juin 2014 comportait, entre autres missions, « l'organisation et le suivi des animations festives de la ville tout au long de l'année ».

Le bilan de l'exercice de cette mission en particulier laisse apparaître un morcellement des actions selon les manifestations conduites en différents lieux du ban communal au cours de l'année. En effet, si la SPL assume une partie des tâches relevant des animations festives de la commune, ses interventions sont le plus souvent réalisées en interaction avec les services municipaux (moyens généraux, « manifestations » évidemment, vie associative...) ainsi qu'avec l'association pour l'animation de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden (APAVIG).

Afin de rationaliser et clarifier le fonctionnement de cette mission, il est proposé de rassembler toutes ces activités éparses et parfois complexes à coordonner en un seul service, remunicipalisé.

Ce nouveau service Animation de la Ville, parce qu'il se posera comme un interlocuteur essentiel des associations, sera associé au service Vie Associative, et sera donc placé sous la responsabilité hiérarchique et fonctionnelle de l'actuelle Direction des Sports et de la Vie Associative. Ses missions consisteront en la reprise exhaustive de toutes celles qui étaient depuis 2014 déléguées dans ce cadre via la DSP évoquée précédemment, complétées par les manifestations confiées à l'APAVIG et bien sûr la coordination de la ville pour son propre compte. Le renforcement prochain des liens avec les commerçants se concrétisera par un prolongement des activités du service à leur attention particulière.

Afin de mener à bien ces missions, le service, qui sera créé au 1^{er} juillet 2021, devrait compter 2 agents :

- Un employé de l'APAVIG, jusqu'ici en charge de la coordination des activités de l'association, recrutée par le biais d'un CDI ;
- Une personne à recruter.

Les missions relatives à ces deux postes, à temps complet, sont les suivantes :

- Garantir l'accompagnement et la mise en œuvre opérationnelle des projets événementiels à travers une expertise technique, réglementaire, sécuritaire et organisationnelle ;
- Assurer le développement et le suivi des animations de la ville.

En cas de recherche infructueuse de candidat statutaire, le poste nécessitant un recrutement pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu de la nature des fonctions très spécialisées.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

La rémunération sera comprise entre les indices bruts 372 et 707 par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi de rédacteur.

4. Création d'un poste de chargé de mission PPI

Compte tenu du nombre croissant de projets d'investissement portés par la DAST, et dans l'objectif d'amélioration constante de la qualité de suivi de ces derniers, il est proposé de renforcer les équipes administratives de cette dernière. En lien constant avec les services pilotes, la direction des finances et les marchés publics, l'agent placé sur ce nouveau poste aura pour tâches d'épauler ses collègues techniciens dans le montage et le suivi des projets ainsi que dans la mise en place et l'utilisation de nouveaux outils (marchés à bon de commande, tableau de pilotage d'opérations...).

Cette nouvelle mission de supervision des opérations pluriannuelles permettra, outre la facilitation du travail des agents techniques, une vision transversale de l'état des dépenses de la direction et garantira une veille et un suivi efficaces des dossiers de subventions.

Le poste de chargé de mission PPI, à temps complet, de catégorie B, filière administrative relève du cadre d'emploi de rédacteur territorial et comprend principalement des missions de pilotage financier, de recherche et suivi des subventions et de référent marchés.

La rémunération sera comprise entre les indices bruts 372 et 707 par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi de rédacteur territorial.

5. Création d'un poste d'adjoint d'animation au service insertion jeunesse

Dans le cadre du projet politique de mise en place d'un conseil municipal des jeunes, il est proposé la création d'un poste d'animateur CME-CIJ, à temps complet, relevant de la catégorie C, Adjoint d'animation.

Les missions du poste sont les suivantes :

- Impulser, mettre en œuvre, assurer l'animation et la communication interne et externe de deux instances : le Conseil Municipal des Enfants (CME) et le Conseil Illkirchois de la Jeunesse (CIJ) – public de 9 à 25 ans ;

Numéro	DL210617-AE01	4/14
Matière	4.1.Fonction publique - Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.	

- Proposer, mettre en œuvre, évaluer des actions en matière d'animation des pratiques citoyennes ;
- Accompagner les jeunes dans le montage de projets.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ce poste pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour une durée d'un an renouvelable.

La rémunération sera comprise entre les indices bruts 354 et 558 par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi d'adjoint d'animation.

6. Création d'un poste d'ATSEM

Suite à une ouverture de classe et afin de maintenir le quota d'une Atsem par classe au sein des écoles maternelles de la Ville, il est proposé la création d'un poste relevant du cadre d'emploi d'Atsem à temps non complet, 34,2/35^{ème}.

A défaut de candidature statutaire, il est proposé de permettre, le cas échéant, le recrutement d'un agent contractuel sur la base de l'article 3-2 de la loi n°84-54 du 26 janvier 1984, pour une durée d'un an renouvelable, au sein du cadre d'emploi d'Atsem, dont la rémunération se situe entre les indices bruts 356 et 558.

7. Déprécarisation des vacataires

Conformément à l'engagement politique pris, une réflexion a été conduite pour permettre la résorption partielle du statut d'agents vacataires. Il en résulte les propositions suivantes.

a. Création de 10 postes d'adjoint d'animation à la DEVE

Les besoins au sein des écoles et du centre de loisirs sont fonctions des ouvertures/fermetures de classe et des effectifs et nécessitent donc, à ce titre, d'un minimum de flexibilité.

Au titre de l'année 2021, il est proposé le bénéfice du statut de fonctionnaire stagiaire, de catégorie C, adjoint d'animation, à 10 agents présents depuis avant 2016, avec un choix possible de 2 temps de travail, soit 35/35^{ème}, avec intervention au périscolaire et en centre de loisirs, soit 19,77/35^{ème}, à temps non complet avec une intervention au périscolaire uniquement, à compter du 1^{er} septembre 2021 : 9 agents ont fait le choix d'un passage à 35/35^{ème} et 1 agent a fait le choix d'un passage à 19,77/35^{ème}

Numéro	DL210617-AE01	5/14
Matière	4.1.Fonction publique - Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.	

b. Création de 2 postes d'adjoints techniques contractuels à la DAST

Pour le parc animalier, les propositions faites aux deux plus anciens vacataires sont les suivantes :

- Un CDD à 50% (0,5 ETP), soit 17h30 hebdomadaires ;
- Un CDD à 70% (0,7 ETP), soit 24h30/semaine ;
- Date de mise en œuvre proposée : le 1^{er} septembre 2021.

Ces propositions relatives à la déprécarisation des vacataires ont été soumises à l'avis du Comité Technique du 16 juin 2021.

B. Suppressions de postes

Suite aux avancements de grade, promotions, changements de filières et nominations, il y a lieu de supprimer les postes suivants :

Filière administrative

- 4 postes d'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- 1 poste de Rédacteur principal 1^{ère} classe

Filière technique

- 4 postes d'Adjoint technique

Filière sociale

- 1 poste d'Atsem principal 1^{ère} classe
- 1 poste d'Assistant socio-éducatif
- 1 poste d'Educateur de jeunes enfants

Filière animation

- 1 poste d'Adjoint d'animation principal 1^{ère} classe

Filière police

- 1 poste Chef de service police municipale

Ces suppressions de poste ont été soumises au Comité technique qui s'est tenu le 16 juin 2021.

Soit 49 postes budgétaires à créer et 14 postes à supprimer au total.

Numéro	DL210617-AE01	6/14
Matière	4.1.Fonction publique - Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.	

A noter, des postes seront encore à supprimer au prochain tableau des effectifs, suite à la nomination des agents après le bénéfice d'un avancement de grade ou d'une promotion interne, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver la création de deux postes de conducteurs de navette ;**
 - **d'approuver la création de deux postes de chargés de mission au sein du service animation de la ville ;**
 - **d'approuver la création d'un poste de chargé de mission PPI à la DAST ;**
 - **d'approuver la création d'un poste d'adjoint d'animation au service insertion jeunesse ;**
 - **d'approuver la création d'un poste d'Atsem ;**
 - **d'approuver la création de dix postes d'adjoint d'animation et de deux adjoints techniques dans le cadre de la déprécarisation des vacataires ;**
 - **d'approuver les créations et les suppressions de postes précitées ;**
 - **de prévoir les crédits nécessaires au budget ;**
 - **d'adopter le tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2021 tel qu'annexé et qui comporte :**
 - **252 postes budgétaires d'agents titulaires ou stagiaires,**
 - **63 postes d'agents non titulaires et contractuels ;**
- soit un effectif budgétaire total de 315 postes budgétaires.**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte la présente délibération.**

Pour : 25 PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, RINKEL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, COMBET-ZILL Marie, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, BONN-MEYER Catherine, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, FRIDLI Antoine

Contre : 6 FROEHLI Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud

Abstentions : 4 GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy

Pour extrait conforme

**Le Maire
Thibaud PHILIPPS**

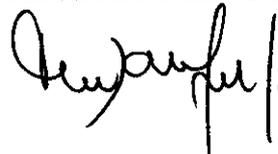


TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01 JUILLET 2021

GRADES OU EMPLOIS AGENTS TITULAIRES	CATE- GORIE	POSTES BUDGE- TAIRES	POSTES POURVUS	EFFECTIFS REELS EN ETP (y compris TP)	DONT TNC
Directeur général des services	A	1	1	1	
Directeur des services techniques (emploi fonctionnel)	A	1	1	1	
Total		2	2	2	0
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché hors classe (1 poste mis sur emploi fonctionnel DGS)	A	1	0	0	
Attaché principal	A	6	6	6	
Attaché	A	10	10	10	
Rédacteur principal 1ère classe	B	4	2	2	
Rédacteur principal 2ème classe	B	4	4	4	
Rédacteur	B	4	3	3	
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	19	18	17,4	
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	4	4	3,8	
Adjoint administratif	C	10	9	8,3	
Total		62	56	54,5	0
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur principal	A	1	1	1	
Ingénieur (1 poste mis sur emploi fonctionnel DST)	A	1	0	0	
Technicien principal de 1ère classe	B	8	7	6,6	
Technicien principal de 2ème classe	B	6	6	6	
Technicien	B	1	0	0	
Agent de maîtrise principal	C	14	14	14	
Agent de maîtrise	C	19	18	17,87	1
Adjoint technique principal 1ère classe	C	26	24	22,9	3
Adjoint technique principal 2ème classe	C	21	20	16,01	11
Adjoint technique	C	31	28	24,18	12
TOTAL		128	118	108,66	27

FILIERE SOCIALE					
Conseiller socio-éducatif	A				
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	1	1	1	
Assistant socio-éducatif	A	1	1	0,8	
Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle	A	1	1	0,7	1
Educateur de jeunes enfants	A	1	1	1	
Agent spécialisé des écoles maternelles principal 1 ^{ère} classe	C	7	7	5,28	6
Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2 ^{ème} classe	C	11	10	9,62	6
TOTAL		22	21	18,40	13
FILIERE SPORTIVE					
Conseiller des activités physiques et sportives principal	A				
Conseiller des activités physiques et sportives	A				
Educateur des activités physiques et sportives principal de 1 ^{ère} classe	B				
Educateur des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe	B				
Educateur des activités physiques et sportives	B	1	1	1	
Opérateur des activités physiques et sportives principal	C				
Opérateur des activités physiques et sportives qualifié	C				
Opérateur des activités physiques et sportives	C				
TOTAL		1	1	1	0
FILIERE ANIMATION					
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	1	
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	B				
Animateur territorial	B	2	2	2	
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	C	0	0	0	
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	5	5	5	
Adjoint d'animation	C	13	10	9,56	
TOTAL		21	18	17,56	0

FILIERE CULTURELLE					
Conservateur du patrimoine en chef	A				
Conservateur du patrimoine 1 ^{ère} classe	A				
Conservateur du patrimoine 2 ^{ème} classe	A				
Conservateur des bibliothèques en chef	A				
Conservateur des bibliothèques 1 ^{ère} classe	A				
Conservateur des bibliothèques 2 ^{ème} classe	A				
Attaché de conservation du patrimoine	A				
Bibliothécaire	A				
Directeur d'enseignement artistique 1 ^{ère} classe	A				
Directeur d'enseignement artistique 2 ^{ème} classe	A				
Professeur enseignement artistique hors classe	A				
Professeur enseignement artistique cl. normale	A				
Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	1	
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	B				
Assistant de conservation	B				
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B				
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B				
Assistant d'enseignement artistique	B				
Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	C				
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C				
Adjoint du patrimoine	C				
TOTAL		1	1	1	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE					
Chef de service principal 1 ^{ère} classe	B				
Chef de service principal 2 ^{ème} classe	B	1	0	0	
Chef de service de police municipale	B	0	0	0	
Brigadier chef principal	C	8	5	4,7	
Gardien / Brigadier	C	3	2	2	
Garde-champêtre chef principal	C				
Garde-champêtre chef	C				
TOTAL		12	7	6,7	0

FILIERE MEDICO-SOCIALE					
Médecin hors classe	A				
Médecin de 1 ^{ère} classe	A				
Médecin de 2 ^{ème} classe	A				
Psychologue hors classe	A				
Psychologue de classe normale	A				
Sage-femme hors classe	A				
Sage-femme de 1 ^{ère} classe	A				
Sage-femme de 2 ^{ème} classe	A				
Coordinatrice de crèches	A				
Puéricultrice hors classe	B				
Puéricultrice de classe supérieure	B				
Puéricultrice de classe normale	B				
Cadre de santé infirmier	A				
Infirmier en soins généraux hors classe	A	2	2	2	
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	A				
Infirmier en soins généraux de classe normale	A				
Infirmier de classe supérieure	B	1	1	1	
Infirmier de classe normale	B				
Rééducateur hors classe	B				
Rééducateur de classe supérieure	B				
Rééducateur de classe normale	B				
Auxiliaire de puériculture principale 1 ^{ère} classe	C				
Auxiliaire de puériculture principale 2 ^{ème} classe	C				
Auxiliaire de puériculture	C				
Auxiliaire de soins principal de 1 ^{ère} classe	C				
Auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe	C				
Auxiliaire de soins 1 ^{ère} classe	C				
Auxiliaire de soins 2 ^{ème} classe	C				
Autres (préciser)					
TOTAL		3	3	3	0
EMPLOIS NON CITES					
TOTAL GENERAL AGENTS TITULAIRES		252	227	212,82	40

Numéro DL210617-AE01**Matière** 4.1.Fonction publique - Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.

11/14

GRADES OU EMPLOIS CONTRACTUELS	CATEGORIE	SECTEUR	POSTE BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	EFFECTIFS REELS EN ETP	DONT TNC	REMUNERATION	CONTRAT
Directeur de cabinet du Maire	A	CAB	1	1	1		IB 444/1027	Art. 110
Collaborateur de cabinet du Maire	A	CAB	1	1	1		IB 444/1027	Art. 110
Communication (Chargé de mission, en contrat de projet)	A	ADM	1	1	1		IB 444/1015	Art.3-II
Responsable direction Solidarités	A	ADM	1	1	1		IB 444/1015	CDI
Communication (Webmaster/multimedia)	A	ADM	1	1	1		IB 444/1015	CDI
Attaché Patrimoine	A	ADM	1	1	1		IB 444/821	Art.3-3-2
Développement durable (chargé de mission en contrat de projet)	A	TECH	1	1	1		IB 444/821	Art.3-II
Rédacteur principal 2ème classe (urbanisme + commande publique + finances + animation ville)	B	ADM	4	4	4		IB 389/638	Art.3-2
Rédacteur principal 2ème classe (graphiste)	B	ADM	1	1	1		IB 389/638	Art.3-3-2
Rédacteur principal 2ème classe (animation ville)	B	ADM	1	1	1		IB 389/638	CDI
Rédacteurs (Comptabilité, doc-archives)	B	ADM	2	2	2		IB 372/597	Art.3-2
Technicien principal 2ème classe (Electricité)	B	TECH	1	1	1		IB 389/638	Art.3-2
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	ADM	1	1	1		IB 380/558	Art.3-2
Adjoint technique principal 1ère classe (Electricité-magasin + cimetièrè)	C	TECH	3	3	3		IB 380/558	Art. 3-2
Adjoint technique principal 2ème classe (Espaces verts sites sportifs + DSI)	C	TECH	2	2	2		IB 356/486	Art.3-2
Adjoints Techniques	C	TECH	8	8	7,2		IB 354/432	Art. 3-2
Adjoint d'Animation principal 1ère classe (scolaire périscolaire et CLSH)	C	ANIM	2	2	2		IB 380/558	Art.3-2

Numéro DL210617-AE01

Matière 4.1.Fonction publique - Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.

12/14

Adjoints d'Animation Principaux 2 ^{ème} classe	C	ANIM	4	4	4		IB 356/486	Art. 3-2
Assistant socio-éducatif (CCAS)	A	SOC	1	1	1		IB 444/714	Art. 3-2
Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2 ^{ème} classe	C	SOCIAL	11	10	10,38		IB 356/486	Art. 3-2
<u>CENTRE SOCIOCULTUREL</u> – Article 63 de la loi du 12 juillet 1999								
Articles 20, 21 et 22 de la loi 2005-843 du 26 juillet 2005								
Chargé de mission	A	ADM	1	1	1		IB 444/1015	Art.3-3-2
Rédacteur comptable	B	ADM	1	1	0,5	1	IB 372/597	CDI
Assistant socio-éducatif (conseiller en économie sociale et familiale)	A	SOC	1	1	0,75	1	IB 444/714	CDI
Animateur responsable de secteur	B	ANIM	1	1	1		IB 372/638	CDI
Adjoints administratifs princ. 2 ^{ème} classe (1 secrétaire et 1 chargée d'accueil)	C	ADM	2	2	1,8	1	IB 356/486	CDI
Adjoint technique – concierge	C	TEC	1	1	1		IB 354/432	Art. 3-2
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	ANIM	1	1	1		IB 356/486	CDI
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	ANIM	2	2	2		IB 356/486	Art.3-2
Adjoints d'animation	C	ANIM	2	2	2		IB 354/432	Art.3-2
<u>LIEU D'ACCUEIL PARENTS ENFANTS</u> – Article 20 de la loi 2005-843 du 26 juillet 2005								
Educateur jeunes enfants à temps complet	A	SOC	1	1	1		IB 444/714	Art. 3-2
Animateur	B	SOC	1	1	0,4	1	IB 372/638	Art. 3-2
Animateur	B	SOC	1	1	0,36	1	IB 372/638	Art. 3-2
TOTAL GENERAL			63	62	59,39			

Pour information, agents sur postes de remplacement

maternité, congé parental, congé maladie, disponibilité (article 3-1) :

3 adjoint administratif

1 adjoint technique principal

1ère classe

20 adjoints techniques

1 adjoint d'animation principal 2ème classe

7 ATSEM principal 2ème classe

1 rédacteur principal 2ème classe

Pour information, apprentis et contrats aidés :

8 postes apprentis CAP Petite Enfance dont 7 pourvus

2 postes apprentis BPJEPS dont 2 pourvus

1 apprenti en DRH

1 Parcours emploi compétences

PLAN DE TRAVAIL DES AGENTS A TEMPS NON COMPLET

AU 01 JUILLET 2021

ATSEM :

- => 9 postes à 34,2 / 35^{ème}
- => 1 poste à 31,9 / 35^{ème}
- => 2 postes à 30,5 / 35^{ème}
- => 1 poste à 20,5 / 35^{ème}

(PM : 6 postes à temps complet).

ADJOINTS TECHNIQUES (ECOLES) :

- => 5 postes à 31,5 / 35^{ème}
- => 4 postes à 28 / 35^{ème}
- => 1 poste à 27 / 35^{ème}
- => 8 postes à 24,5 / 35^{ème}
- => 1 poste à 22,5 / 35^{ème}
- => 6 postes à 21 / 35^{ème}
- => 3 postes à 17,5 / 35^{ème}

ADJOINTS TECHNIQUES (SPORTS) :

- => 1 poste à 17,5 / 35^{ème}
- => 1 poste à 20 / 35^{ème}

ADJOINTS TECHNIQUES :

Espaces verts

- => 1 poste à 28 / 35^{ème}

AUTRES POSTES :

- => 1 poste d'éducateur de jeunes enfants
(Relais Assistantes Maternelles) à 24,5 / 35^{ème}
- => 1 poste de brigadier-chef principal (police municipale) à 24,5 / 35^{ème}